

Les aides journalières du Conseil Départemental de la Savoie 2026 – 2027

Adoptées par l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'Association Savoyarde des Classes de Découvertes (ASCD) le 1er juillet 2026.

Proposition soumise à l'approbation du Conseil départemental de la Savoie.

Critères d'attribution

Bénéficiaires :

Écoles maternelles, élémentaires et Collèges de Savoie effectuant un séjour scolaire avec nuitée(s) à visée pédagogique, sur le territoire national, durant le temps scolaire.

Modalités :

Pour les courts séjours (moins de 4 nuitées), le séjour doit se dérouler **en Savoie**.

Pour les classes de découvertes (4 nuitées et plus) :

- Destination de séjour à **moins de 8h de bus** (trajet aller jusqu'au centre) : il sera nécessaire d'effectuer **8 demi-journées** d'activité sur site.
- Destination de séjour à **plus de 8h de bus** (trajet aller jusqu'au centre) : il sera nécessaire d'effectuer **14 demi-journées** d'activité sur site.

Les temps de trajet pouvant être très différents entre les écoles du Département et afin de permettre une meilleure équité, les temps de trajet seront appréciés au départ de Chambéry. Il pourra être prévu le cas échéant, un départ plus matinal afin de respecter le temps d'activité minimum sur place.

Pour les écoles maternelles et élémentaires, l'aide sera attribuée **sous réserve d'une participation financière de la commune à hauteur de celle du Département**.

Spécificités :

Dans le cas de séjour de 4 jours – 3 nuits avec un jour férié (le lundi ou le vendredi) sous condition d'octroi de la subvention transport de la Région AURA, l'aide du Conseil Départemental appliquée sera celle pour les classes de découvertes.

Barème des aides

Pour les Classes de Découvertes - Aides en fonction du Quotient Familial

POUR UN QF	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6
	< 500	De 501	De 751	De 1001	De 1451	> 2001
		à 750	à 1000	à 1450	à 2000	
MONTANT PAR JOUR	21 €	18 €	13 €	10 €	6 €	0 €

Ces aides destinées aux familles sont **nominatives** et calculées d'après le quotient familial. Elles doivent être prises en compte à titre individuel pour le calcul de la participation financière de chaque famille. Les montants prescrits doivent être respectés.

Aides Forfaitaires Supplémentaires pour les séjours en Savoie

- Pour les **courts séjours** : **10€ par jour** et par élève
- Pour les **classes de découvertes** : **10€ par jour** et par élève
- Supplément au bénéfice des **Collèges** : **5€ par jour** et par élève
- Supplément au bénéfice des séjours **Neige** : **5€ par jour** et par élève

Comment calculer le Quotient Familial ?

Il peut vous être fourni directement par la famille à partir des différents documents qu'elle reçoit de la Caisse d'Allocations Familiales. (Notification de droits, bon d'allocation) ou d'une attestation qu'elle peut demander.

Vous pouvez aussi le calculer à partir de l'avis d'imposition 2026 sur les revenus 2025.

Quotient Familial :
$$\frac{\text{1/12ème du revenu net imposable 2025 (*) + prestations familiales de Juillet 2026}}{\text{Nombre de parts}}$$

() Le revenu net imposable est obtenu en additionnant les revenus du foyer fiscal.
Ne pas déduire les 10 % ou frais réels et abattements (20 %).*

- **Nombre de parts suivant le nombre d'enfants à charge pour un couple :**

1 enfant : 2.5 parts 2 enfants : 3 parts 3 enfants : 4 parts 4 enfants : 5 parts 5 enfants : 6 parts.

- **Nombre de parts suivant le nombre d'enfants à charge pour un parent isolé :**

1 enfant : 1.5 parts 2 enfants : 2 parts 3 enfants : 3 parts 4 enfants : 4 parts 5 enfants : 5 parts.

- **Fratreries :**

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille partent en classe de découvertes la même année, vous voudrez bien vous reporter au tableau joint (FRATRIES).

Fratries

POUR UN QF	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6
	< 500	De 501	De 751	De 1001	De 1451	> 2001
		à 750	à 1000	à 1450	à 2000	
MONTANT PAR JOUR	21 €	18 €	13 €	10 €	6 €	0 €
FRATRIES						
1er enfant	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5	QF 6
2ème enfant	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4	QF 5
3ème enfant	QF 1	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3	QF 4
4ème enfant	QF 1	QF 1	QF 1	QF 1	QF 2	QF 3
5ème enfant	QF 1	QF 1	QF 1	QF 1	QF 1	QF 2